


 section académique
LIMOGES
limoges.snes.edu
[@sneslimoges](https://www.instagram.com/sneslimoges)

[@sneslimoges](https://www.instagram.com/sneslimoges)

Le **SNES-FSU** de l'académie de Limoges vous souhaite la bienvenue !


Cécile Dupuis

Enseignante de mathématiques

Responsable des stagiaires pour le SNES-FSU.

Élue des personnels SNES-FSU.


Clément Vernédal

Enseignant de physique-chimie

Élu des personnels SNES-FSU.

Les réformes menées par Macron depuis son accession au pouvoir en 2017 conduisent toutes à des dégradations majeures des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves (lycée et baccalauréat Blanquer, « choc des savoirs », lycées professionnels, formation initiale des enseignant-es et CPE...), quand dans le même temps la question de la faiblesse des rémunérations n'est pas traitée. La décision irresponsable de dissolution de l'Assemblée Nationale a fait craindre l'arrivée au pouvoir du RN, parti xénophobe, raciste et LGBT-phobe, dont le programme pour l'Éducation nationale est tout simplement destructeur. La mobilisation des électeur-ices a permis d'éviter le pire mais la nouvelle composition de l'Assemblée Nationale laisse craindre une période d'instabilité politique dont on ne voit pas bien, pour le moment, ce qui en sortira pour nos métiers et nos élèves, pour les Services publics ou encore la démocratie, d'autant que Macron fait preuve d'une procrastination coupable pour la nomination de la/du Premier-e Ministre, refusant par là même un changement de politique sur le fond et la forme alors qu'il a été sévèrement sanctionné dans les urnes.

Et c'est bien d'un changement de politique dont l'Éducation nationale a besoin ! Les mesures « choc des savoirs » se mettent en place, elles doivent être abandonnées tant elles marquent un tournant dans la politique

éducative en visant l'exclusion scolaire de nombreux jeunes. Belloubet et Macron voulaient aussi imposer une nouvelle dégradation de l'entrée dans les métiers de l'Éducation avec une réforme délétère des concours. Les textes réglementaires n'ont pas été publiés avant la démission du gouvernement. Cette réforme ne sera donc



Spécial

Contractuel·les

Alternant·es

pas mise en place à la rentrée 2024. Il faudra continuer à lutter, quel que soit le gouvernement nommé pour qu'elle soit définitivement enterrée, mais aussi pour que les conditions d'entrée dans le métier soient considérablement améliorées.

Le SNES-FSU dénonce un appauvrissement de la formation initiale des enseignant-es et CPE. Cette réforme de la formation initiale laisse penser que l'enseignant-e ne serait qu'un-e exécutant-e qui appliquerait les « bonnes pratiques ». Enseigner est un métier qui s'apprend ! Les enseignant-es sont des concepteur-trices, la formation disciplinaire ne doit pas être délaissée au profit d'une « formation » sur le tas.

L'enseignant-e doit pouvoir s'adapter

Sommaire

- p.1 - Edito : Le SNES-FSU de l'académie de Limoges vous souhaite la bienvenue !
- p.2 - Les revendications du SNES-FSU pour la formation. - Faites-vous rembourser vos frais de déplacement pour le concours ! - Indemnité de sujétions de formation.
- p.3 - Que faire le jour de pré-rentrée et les jours suivants ? - Modalités hebdomadaires de service en responsabilité. - Le SNES-FSU, un syndicat au service des collègues. - Droits syndicaux.
- p.4 - Permanences du SNES-FSU - La FSU et ses syndicats - Qu'est-ce que le SNES-FSU ? - Se syndiquer au SNES-FSU.

Mensuel
Directeur de publication :

Patrice ARNOUX

Prix : 0,50 €

Publié et imprimé par la section académique du SNES :

40, avenue Saint-Surin

87000 LIMOGES

☎ : 05-55-79-61-24

✉ : s3lim@snes.edu

limoges.snes.edu

Twitter : @sneslimoges

Facebook : @sneslimoges

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 0428 S 07785

à tous les niveaux d'enseignement du secondaire, de la 6^{ème} au BTS, aux changements de programmes. Une formation disciplinaire initiale et continue solide, jumelée à une entrée dans le métier progressive, garantit de telles capacités.

Les « contractuel-les alternant-es » ont un service en responsabilité de classes ou de vie scolaire tout en suivant le Master MEEF. Ces étudiant-es auront une charge de travail largement accrue : préparation des cours, préparation du Master (dont un mémoire) et préparation du concours.

Le rectorat a communiqué les affectations en établissement assez tardivement, le 17 juillet, date à laquelle les collèges et lycées étaient déjà fermés. Le SNES-FSU a pu renseigner les étudiant-es et les mettre en contact, quand c'était possible, avec un-e militant-e de leur établissement, voire avec leur tuteur-riche.


Vous vous posez sûrement de nombreuses questions sur ce qui vous attend cette année. La section académique du SNES-FSU fait le point dans cette publication afin de vous apporter des premières réponses.

Revendications du SNES-FSU pour la formation - Enseigner est un métier qui s'apprend !

Création des AED "pré-pro" à la rentrée 2019, mise en place des contrats en alternance à la rentrée 2021 pour les étudiants en Master 2, affectation à temps plein pour les stagiaires titulaires d'un Master MEEF... Toutes ces réformes vont dans le même sens : "utiliser" les étudiant-es et les entrant-es dans le métier comme moyens d'enseignement alors même que leur formation pédagogique et disciplinaire n'est pas complète. Ceci constitue une rustine pour pallier le manque d'enseignant-es dû à la crise de recrutement.

Les étudiant-es peuvent être tentés-es d'accepter un contrat d'AED pré-pro ou en alternance, compte tenu des nouveaux concours, ceci au détriment de leurs conditions d'étude et de leur réussite au concours. Ces étudiant-es sont utilisé-es comme moyens d'enseignement avant même leur réussite au concours ! En cas d'échec, ils constitueront un vivier de précaires.

Le SNES-FSU a dénoncé, à chaque réforme, la dégradation des conditions d'entrée dans le métier. C'est pourquoi il revendique :

Le  revendique !



- des pré-recrutements dès les années de licence : salaire versé à l'élève fonctionnaire pendant ses années d'études en échange d'un engagement à servir l'État ;
- l'introduction de modules de professionnalisation dès la licence ;
- une année de stage en alternance après la réussite au concours avec un service en responsabilité sur le service du/de la tuteur-riche (à hauteur d'un tiers temps), du temps pour la préparation des cours et le retour réflexif sur les pratiques, une formation de qualité à l'INSPE ;
- une entrée progressive dans le métier avec un allègement de service les premières années ;
- une rénovation et une amélioration de la formation professionnelle, initiale et continue, répondant aux besoins des stagiaires et des personnels en poste, sans infantilisation.

Indemnité de sujétions de formation

Le décret 2022-1141 du 9 août 2022 a créé une indemnité de sujétions de formation pour les étudiant-es contractuel-les alternant-es pour compenser les frais de déplacement entre le lieu de formation et l'établissement dans lequel i-elles sont affecté-es. Le montant de cette indemnité a été fixé à 700€ annuels. C'est une avancée à mettre au crédit du SNES et de la FSU qui n'ont cessé de dénoncer l'absence de défraiement pour les étudiant-es contractuel-les alternant-es en 2021-2022.

Pour en bénéficier, il faut que l'établissement d'exercice ET la résidence privée soient hors de la commune de l'Inspé. Attention, la commune de Limoges et les communes limitrophes desservies par les transports en commun sont considérées comme une seule et même commune.

Faites-vous rembourser vos frais de déplacement pour le concours !

Le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 prévoit que tout agent-e public-que, titulaire ou non, « peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport entre l'une de ses résidences et le lieu où se déroulent les épreuves ». Il n'est possible de se faire rembourser qu'un aller-retour par an, et un deuxième en cas d'admissibilité. Le trajet doit se faire en train en 2nde classe (1^{ère} classe acceptée seulement si le tarif est moins coûteux). Le remboursement porte exclusivement sur les frais de transports, non sur l'hébergement.

Vous devrez adresser une demande à la Division des Examens et Concours (DEC) du rectorat en joignant les pièces justificatives (convocation, titres de transport...).

Ces remboursements dépendent du budget du rectorat, il convient donc d'en faire la demande au plus tôt après la passation des épreuves.

Que faire le jour de pré-rentrée et les jours suivants ?

Prise en charge financière

Dès le jour de pré-rentrée, le chef d'établissement doit valider votre "installation" en constatant votre présence. Cette démarche est désormais dématérialisée et votre signature n'est plus nécessaire. Cette démarche est indispensable aux services administratifs pour le paiement de votre salaire.



Logiciel de vie scolaire

Prendre connaissance du logiciel de vie scolaire (contrôle des absences et retards des élèves, saisie des notes...) et obtenir ses codes d'accès.

Intendance

Le service d'intendance vous fournira vos clés de salles de cours, votre carte de photocopie, votre carte de cantine, vos feutres à tableau, vos codes pour l'accès au serveur et aux ordinateurs de l'établissement, ...

CDI

Si vous n'en possédez pas encore, demandez au professeur documentaliste un exemplaire des manuels scolaires utilisés dans l'établissement. S'il n'en a plus, demandez aux collègues de la discipline de vous en prêter.

Certains éditeurs fournissent des manuels à prix réduits, voire gratuitement, sur présentation d'un justificatif professionnel.

La vie scolaire

Rendez-vous à la vie scolaire pour rencontrer le/la CPE. Il/elle vous présentera les AED, vous fournira le règlement intérieur de l'établissement, vous expliquera les modalités de contrôle des absences et retards des élèves...

Conseil d'enseignement

La journée de pré-rentrée est l'occasion du premier conseil d'enseignement de l'année. Il réunit tous les enseignants d'une même discipline. Si ce n'est déjà fait, vous y rencontrerez votre tuteur/trice de terrain. Profitez-en pour vous informer sur le matériel disponible dans l'établissement. Questionnez vos collègues sur leur progression, leur éventuel travail en commun, les ressources disciplinaires...

Pass'Education

Demandez votre Pass'Education au secrétariat (une photo d'identité est nécessaire). Cette carte permet d'entrer gratuitement dans les musées nationaux, de bénéficier de réductions chez certains libraires...

Section syndicale d'établissement SNES-FSU

Le SNES-FSU a des représentants dans tous les collèges et lycées de l'académie. Le/la secrétaire de la section syndicale connaît bien l'établissement et saura répondre à la plupart des questions que vous vous posez sur son fonctionnement.

Modalités hebdomadaires de service en responsabilité des ECA et rémunération.

Dans l'académie de Limoges, l'emploi du temps en établissement des ECA doit être réparti sur certains jours, en fonction de la discipline (voir tableau ci-dessous). Les autres jours sont consacrés à la formation à l'Inspé. Dans de nombreuses disciplines, ceci n'est pas pertinent pédagogiquement.

Discipline	Emploi du temps en établissement
Lettres, mathématiques, langues vivantes, SVT, sciences physiques, histoire-géographie	Mardi et vendredi après-midi
Documentation, CPE	Mardi et mercredi

Le temps de service est d'un tiers temps : 6 heures pour les enseignant-es hors documentation, 12 heures pour les enseignant-es documentalistes et les CPE.

La rémunération nette mensuelle est de 695€ à laquelle s'ajoute 1/3 de l'ISOE ou de l'ISP (prof documentaliste) ou de l'indemnité forfaitaire des CPE. Cette rémunération est cumulable avec les bourses sur critères sociaux.

Le SNES-FSU, un syndicat au service des collègues.

Retrouvez toutes les informations sur l'année de contractuel-le alternant-e dans la publication du secteur national du SNES-FSU.



N'hésitez pas à solliciter les militant-es du SNES-FSU Limoges pour toute question relative à votre contrat, votre année de contractuel-le, le concours ou votre future carrière.

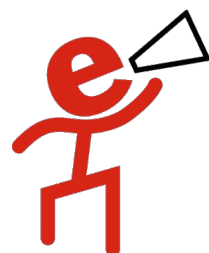
Nous serons présent-es **certaines jeudis à l'Inspé de Limoges entre 12h et 14h.**

Vous pouvez aussi nous rencontrer au local du **SNES-FSU, 40 avenue Saint Surin** à Limoges et nous contacter par **mail : s3lim@snes.edu** ou par **téléphone : 05 55 79 61 24.**



Droits syndicaux

Les contractuel-les alternant-es ont les mêmes droits syndicaux que les titulaires : participation aux heures mensuelles d'information syndicale organisées dans l'établissement de stage, stage de formation syndicale, grève...



Permanences du SNES-FSU

Cécile et Clément seront présents certains jeudis entre 12h00 et 14h00 à l'Inspe de Limoges. Ils répondront à toutes vos questions.

Les militant·es du SNES-FSU assurent des permanences au local de la section académique du lundi au vendredi.

Section académique du SNES-FSU Limoges

Adresse : 40 avenue Saint Surin
87000 LIMOGES

Téléphone : 05 55 79 61 24

Mail : s3lim@snes.edu

Site internet : limoges.snes.edu

Le SNES-FSU Limoges sur les réseaux sociaux



@sneslimoges

La FSU et ses syndicats.

La FSU est la première fédération syndicale de l'Éducation nationale : elle est majoritaire en France et dans l'académie. Elle rassemble différents syndicats, par secteur d'intervention. Il s'agit notamment dans le second degré du SNES (Syndicat National des Enseignements de Second Degré, dans les collèges et les lycées), mais aussi du SNUEP (Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel), du SNEP (Syndicat National de l'Éducation Physique) et dans le 1er degré (écoles primaires) du SNUipp (Syndicat National Unitaire des Professeurs des écoles)

La FSU défend l'idée d'une école pour toutes et tous, accueillant toutes et tous les jeunes, émancipatrice, dotée des moyens indispensables et respectant les droits et les statuts des personnels qui y travaillent.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Qu'est ce que le SNES-FSU ?

Le SNES-FSU est le syndicat des professeurs, des conseillers principaux d'éducation, des psychologues de l'EN, des AESH, des assistants d'éducation.

C'est un des syndicats fondateurs de la FSU, première fédération de l'Éducation Nationale. Le SNES-FSU représente majoritairement la profession dans toutes les instances paritaires nationales et académiques. Dans l'académie de Limoges, plus de 50 % des personnels titulaires et non-titulaires lui ont fait confiance lors des dernières élections professionnelles, en 2022.

Le SNES-FSU, c'est le choix du collectif et de la solidarité au service de l'intérêt de tous les personnels et des élèves.

Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU ?

Le SNES-FSU est organisé et présent à tous les échelons géographiques : sections d'établissements, sections départementales, sections académiques, section nationale.

Le rejoindre c'est sortir de l'isolement, c'est participer à la construction et à la promotion de son métier. Le rejoindre c'est bénéficier d'un accompagnement sur l'ensemble des étapes de la carrière (mutations, promotions, rémunérations,...). Le rejoindre c'est bénéficier d'une information et d'une analyse syndicale sur l'actualité du système éducatif via les publications du SNES-FSU. Le rejoindre, c'est renforcer le SNES-FSU et faire entendre l'urgence qu'il y a à revaloriser nos métiers et à améliorer les conditions d'encadrement et d'études des élèves.

Le rejoindre c'est partager des valeurs communes et la volonté de construire une école émancipatrice qui permette à chaque jeune de s'y épanouir et d'y réussir.

SE SYNDIQUER AU SNES-FSU :

C'EST SIMPLE,

- ▶ en ligne sur www.snes.edu
- ▶ en remplissant le bulletin d'adhésion joint

PAS CHER,

- ▶ 25€ pour les contractuel·les alternant·es et AED prépro (9€ après crédit d'impôt)

ET ÇA RAPPORTE TOUJOURS GROS !

- ▶ pour la défense de son métier et de la Fonction Publique
- ▶ pour la promotion d'une école démocratique et émancipatrice
- ▶ pour être informé·e
- ▶ pour être très bien conseillé·e : mutations, salaire, reclassements, ...

